

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY  
DES CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL  
SESSION 2025**

## **I - Introduction**

Les concours de rédacteur territorial sont organisés tous les 2 ans, en alternance, par les deux centres interdépartementaux de gestion de la région Ile de France. C'est dans ce cadre que la session 2025 a été prise en charge par le CIJG de la petite couronne.

Vingt-trois autres centres de gestion organisaient également ces concours simultanément, sur la base de sujets nationaux.

La session 2025 comptait 1 000 postes ainsi répartis :

Concours	Postes
Externe	300
Interne	500
Troisième concours	200
<b>Total</b>	<b>1 000</b>

La période de retrait des dossiers courrait du **mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025**, la clôture des inscriptions intervenant **le jeudi 20 mars 2025**. La procédure d'instruction, qui concernait les **6 392** dossiers reçus, a abouti au rejet de **512** candidatures, **5 880** candidats ont donc été autorisés à concourir, soit un ratio de **5,88** candidats inscrits pour 1 poste.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le **jeudi 16 octobre 2025** dans les locaux du CIJG de la petite couronne, à Pantin, et au Parc des expositions de Paris-Nord Villepinte.

## **II - Le jury**

Le jury, présidé par **Sonia LEMLOUM**, Directrice Générale Adjointe des services de la Commune du Pré-Saint-Gervais, était composé de 36 membres, répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

**Marc MARIETTE**, Directeur de l'enfance, de l'éducation et des loisirs éducatifs à Bonneuil-sur-Marne suppléait la présidente du jury.

**Jérôme THOMAS**, représentant du personnel de la catégorie B à la commission administrative paritaire, avait été désigné par tirage au sort pour siéger au sein du collège des fonctionnaires territoriaux.

**Lucille HAREL** représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le jury s'est réuni le **8 janvier 2026** pour fixer les seuils d'admissibilité et arrêter la liste des candidats admissibles. Ces derniers ont ensuite été convoqués du **9 au 20 février 2026** afin de subir l'épreuve orale d'admission.

La réunion d'admission s'est tenue le **12 mars 2026**.

### **III - Le cadre réglementaire et les conditions d'inscription**

Les conditions d'inscription sont notamment fixées par les dispositions combinées du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le décret n°2012-942 du 1er août 2012 fixe quant à lui les modalités d'organisation des concours.

- **Le concours externe** est ouvert, pour 50% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.
- **Le concours interne** est ouvert, pour 30% au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions. Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.
- **Le troisième concours sur épreuves** est ouvert, pour 20% au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiants, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours, de l'exercice, pendant **une durée de quatre ans au moins**, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.  
Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément pris en compte qu'à un seul titre. Les périodes d'activités professionnelles, de mandat électif local ou de responsabilité associative ne peuvent être prises en compte si, pendant le même temps, le candidat a exercé des fonctions en qualité d'agent public (non titulaire ou fonctionnaire), de militaire ou de magistrat.

#### IV - Les principales données comparées des sessions précédentes

Session 2017 organisée par le CIIG de la Petite Couronne pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités de la région Ile-de-France.

Concours	Postes ouverts	Postes après transfert	Candidats admis à concourir	Présents aux écrits	Taux d'absentéisme	Barre d'admissibilité sur 20	Candidats admissibles	Barre d'admission sur 20	Candidats admis
Externe	320	260	3 169	1 440	54,58 %	10,00	385	11,58	260
Interne	400	472	7 627	5 080	33,40 %	11,50	846	12,38	472
3 <sup>ème</sup> concours	80	68	607	408	32,50 %	10,00	117	12,25	68
Total	800	800	11 403	6 928	33,19 %		1 348		800

Session 2019 organisée par le CIIG de la grande couronne pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités de la région Ile-de-France.

Concours	Postes ouverts	Postes après transfert	Candidats admis à concourir	Présents aux écrits	Taux d'absentéisme	Barre d'admissibilité sur 20	Candidats admissibles	Barre d'admission sur 20	Candidats admis
Externe	360	185	2293	1 083	52,77 %	10,00	219	10,00	185
Interne	360	510	6195	4221	31,86 %	11,00	751	10,63	510
3 <sup>ème</sup> concours	80	105	501	342	31,73 %	10,00	120	10,00	105
Total	800	800	8 989	5 648	37,16 %		1 090		800

Session 2021 organisée par le CIIG de la Petite Couronne pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités de la région Ile-de-France.

Concours	Postes ouverts	Nombre de postes après transfert	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Taux d'absentéisme	Barre d'admissibilité sur 20	Nombre de candidats admissibles	Barre d'admission sur 20	Nombre de candidats admis
Externe	240	107	1933	868	55,09%	9,75	154	10,38	107
Interne	400	593	4582	3134	31,60%	10,00	856	10,38	593
3 <sup>ème</sup> concours	160	100	537	415	22,72%	9,75	145	10,38	91
Total	800	800	7052	4417	37,37 %		1 155		791

**Session 2023 organisée par le CIG de la grande couronne pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités de la région Ile-de-France.**

Concours	Postes ouverts	Postes après transfert	Candidats admis à concourir	Présents aux écrits	Taux d'absentéisme	Barre d'admissibilité sur 20	Candidats admissibles	Barre d'admission sur 20	Candidats admis
Externe	360	145	1 511	774	48,78 %	9,00	126	10,00	92
Interne	450	665	4 865	3 583	26,35 %	9,50	1 053	10,13	665
3 <sup>ème</sup> concours	90	90	511	355	30,53 %	9,50	136	10,00	90
Total	900		6 887	4 712	31,58 %		1 315		847

**Session 2025 organisée par le CIG de la Petite Couronne pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités de la région Ile-de-France.**

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes après transfert	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Taux d'absentéisme	Barre d'admissibilité sur 20	Nombre de candidats admissibles	Barre d'admission sur 20	Nombre de candidats admis
Externe	300	141	1 215	651	46,42 %	9,50	164	10,00	141
Interne	500	714	4 075	3 098	23,97 %	9,50	1 186	11,13	714
3 <sup>ème</sup> concours	200	145	589	491	16,64 %	9,50	194	10,25	145
Total	1 000	1 000	5 879	4 240	27,89 %		1 544		1 000

*\* Le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins. Pour 1 000 postes ouverts, 250 postes étaient donc potentiellement transférables.*

Alors qu'il était resté constant depuis 2017, le nombre de postes ouverts a connu une augmentation significative en 2025, passant de 800 à 1 000.

Le nombre total de candidats admis à concourir diminue régulièrement, passant de 11 403 inscrits en 2017, à 8 989 en 2019, à 7052 en 2021, à 6 887 en 2023, et enfin à 5 880 en 2025 soit une baisse de plus de 51 %.

L'absentéisme aux épreuves écrites est lui aussi en baisse (37,37 % en 2021, 31,58 % en 2023 et 27,89 % en 2025), il est probable que cette diminution soit due au fait que les candidats n'ont plus la possibilité de s'inscrire auprès de plusieurs autorités organisatrices.

L'augmentation du nombre de poste et la baisse du nombre d'inscrits conduisent à une diminution significative de la sélectivité des concours à l'étape des épreuves écrites. Si en 2017 le ratio présents/postes s'établissait, pour l'ensemble des voies de concours à 8,66, il est en 2025 de 4,24.

## **V - Le profil des candidats présents aux épreuves écrites**

Le candidat « type » est une femme (89 %), âgée de 40 à 50 ans, originaire de la région Île de France, diplômée d'un niveau 4, qui a été formée par le CNFPT (39 %).  
36 % des présents déclarent une préparation personnelle.

## **VII - Les épreuves écrites d'admissibilité**

Les candidats du concours externe ont subi deux épreuves écrites d'admissibilité :

- Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (durée : 3 heures ; coefficient 1) :
  - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
  - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
  - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
  - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.
- La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1)

L'unique épreuve écrite d'admissibilité des candidats des concours interne et de troisième voie consistait en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Cette épreuve, d'une durée de trois heures était affectée d'un coefficient 1.

### **a) Les attendus des épreuves**

L'épreuve de note vise à vérifier l'aptitude des candidats à analyser une commande et un dossier (20 à 30 pages) pour en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note, produire en temps limité un document

synthétique parfaitement compréhensible. Au contraire du rapport avec solutions opérationnelles, cette épreuve n'appelle aucun apport de connaissances personnelles extérieures au dossier.

**b) Les sujets, les remarques et conseils du jury sur la prestation des candidats pour les épreuves de note**

Le sujet note du concours externe portait sur la qualité alimentaire de la restauration scolaire.

Les sujets de la note par domaine des concours interne et de troisième voie étaient les suivants :

- Finances, budgets et intervention économique des collectivités territoriales : Les relations financières entre les collectivités et les associations
- Droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales : La dématérialisation des services publics dans les collectivités
- Action sanitaire et sociale des collectivités territoriales : Le non-recours aux droits sociaux
- Droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales : Le changement de nom

Les sujets proposés étaient ancrés dans l'actualité et pertinents au regard des préoccupations des collectivités. Les consignes adressées aux candidats étaient formulées avec clarté, et les dossiers présentaient un équilibre appréciable entre contexte, données et attentes. Pour autant, l'élaboration d'un plan structuré s'est révélée délicate pour plusieurs épreuves, certains thèmes exigeant un effort particulier d'analyse et d'organisation des idées. Par ailleurs, la technicité de quelques sujets a pu restreindre la capacité de certains candidats à dégager une véritable problématique et à adopter la hauteur de vue attendue dans ce type de concours.

Les copies témoignent encore de marges de progression notables sur le plan méthodologique. Les introductions s'avèrent fréquemment trop brèves et ne comportent pas de véritable problématisation ; dans certains cas, le plan est absent ou n'est pas annoncé, ce qui nuit à la lisibilité de la démonstration.

Les développements demeurent souvent descriptifs ou déséquilibrés, ne permettant pas toujours de dégager une réflexion structurée. L'analyse manque parfois de profondeur et de mise en perspective, limitant la capacité à éclairer les enjeux du sujet.

L'exploitation des documents fournis reste inégale : nombre de candidats peinent à hiérarchiser les informations, omettent des éléments essentiels ou commettent des contresens. Ces difficultés méthodologiques sont parfois renforcées par une maîtrise fragile de l'orthographe et de la syntaxe, qui altère la clarté de l'argumentation.

Ces constats doivent toutefois être nuancés par plusieurs points forts. Une majorité de candidats respecte le formalisme attendu, témoignant d'une compréhension globale satisfaisante des thématiques et des dossiers proposés. Beaucoup manifestent la volonté de structurer leur réflexion à travers l'élaboration d'un plan, même lorsque celui-ci gagnerait à être mieux construit. Certains documents sont par ailleurs exploités avec pertinence, démontrant une capacité à mobiliser efficacement les informations utiles. Enfin, une partie des candidats parvient à gérer son temps de manière appropriée, ce qui contribue à la qualité d'ensemble de leurs copies.

Pour préparer efficacement les épreuves, il est essentiel de maîtriser la note de cadrage ainsi que les rapports de jury, qui précisent avec exactitude la nature de la commande attendue et les règles formelles propres à la note administrative. Cette connaissance constitue un préalable indispensable pour comprendre pleinement les exigences de l'exercice.

Les candidats gagneront également à s'entraîner régulièrement dans des conditions proches de celles du jour du concours, en se limitant strictement au temps imparti de trois heures. Cet entraînement permet d'adopter les bons réflexes méthodologiques et d'améliorer la gestion du temps, souvent déterminante.

Un soin particulier doit être apporté à l'introduction, qui doit offrir une entrée en matière claire, replacer le sujet dans son contexte, définir les notions clés, formuler une problématique précise et annoncer la structure du développement. Cette étape conditionne la qualité et la cohérence de l'ensemble de la copie.

L'exploitation du dossier doit se faire avec discernement : il ne s'agit ni de recopier les documents ni de juxtaposer des informations, mais de sélectionner les éléments essentiels, de les hiérarchiser, de les reformuler avec rigueur et de les illustrer par des exemples pertinents. Une lecture critique du corpus constitue l'un des leviers essentiels d'une note réussie.

Enfin, les candidats sont invités à soigner l'expression écrite et le registre de langue. La clarté de la rédaction repose sur l'usage de phrases courtes, de titres véritablement opérationnels et de transitions logiques. Le recours au registre familier doit être proscrit, au profit d'une écriture précise, sobre et maîtrisée.

### **c) Les sujets, les remarques et conseils du jury sur la prestation des candidats pour l'épreuve de questions**

L'épreuve de questions du concours externe repose sur un ensemble de huit interrogations portant sur l'un des quatre domaines proposés, identiques à ceux retenus pour la note administrative des concours interne et de troisième voie. Le candidat opère un choix préalable parmi ces domaines, ce qui suppose une connaissance solide du champ retenu et une préparation ciblée.

Il s'agit d'une épreuve purement disciplinaire, dépourvue de tout support documentaire. Elle exige donc une maîtrise approfondie des notions essentielles, des références juridiques et des problématiques relatives au domaine choisi. Au-delà des connaissances, elle requiert également des aptitudes rédactionnelles suffisantes pour fournir des réponses structurées, précises et intelligibles, conformément aux attentes d'un concours administratif.

La durée de l'épreuve est de trois heures, avec un coefficient 1. Ce format impose une gestion rigoureuse du temps, permettant de traiter l'ensemble des questions de manière équilibrée, sans sacrifier la clarté, la précision ni la cohérence des développements.

Afin de réduire la difficulté des sujets proposés pour l'épreuve de questions en 2025, plusieurs ajustements ont été introduits. Le barème a d'abord été repensé afin de mieux répartir les attentes : deux questions sont désormais notées sur quatre points, tandis que les six autres le sont sur deux points chacune. Cette réorganisation vise à distinguer clairement les interrogations nécessitant une réponse plus développée de celles appelant une mobilisation plus ciblée des connaissances.

Par ailleurs, le choix a été fait de privilégier des questions de nature essentiellement « académique », destinées à vérifier la maîtrise des notions fondamentales propres au domaine sélectionné par le candidat. Les sujets sont ainsi recentrés sur l'évaluation de connaissances essentielles plutôt que sur des formulations complexes ou des situations nécessitant une démarche analytique approfondie.

Dans cette logique d'allègement, les concepteurs se sont attachés à éviter les questions excessivement techniques ainsi que les libellés appelant une véritable problématisation. L'objectif est de proposer des énoncés accessibles, permettant à chaque candidat de montrer la solidité de sa préparation sans être pénalisé par des formulations ambiguës ou trop exigeantes sur le plan conceptuel.

Le jury considère que l'épreuve de questions est globalement en adéquation avec le niveau de connaissance attendu des candidats. Les sujets proposés couvrent de manière équilibrée le programme ainsi que les principales évolutions de l'actualité, permettant ainsi d'évaluer la maîtrise des notions essentielles.

Dans l'ensemble, les questions ont été jugées accessibles. Toutefois, certaines formulations plus techniques, ou susceptibles d'être interprétées de manière ambiguë, ont entraîné un nombre important d'erreurs. Ces difficultés ponctuelles témoignent de l'importance d'une lecture attentive des énoncés et d'une préparation solide du domaine choisi.

Le jury relève également que, pour quelques sujets, les indications de correction se sont révélées particulièrement précises et parfois plus exigeantes que prévu, malgré les consignes générales d'harmonisation adressées aux correcteurs. Cette situation a pu accroître les écarts entre les copies, en renforçant la rigueur attendue dans certaines réponses.

Le jury observe d'abord un niveau de connaissances fondamentales préoccupant, y compris dans le domaine pourtant choisi par les candidats eux-mêmes. Cette fragilité se traduit par des réponses souvent trop brèves, incomplètes et manquant de précision. Une lecture approximative des questions conduit par ailleurs à des contresens ou à des développements hors sujet. La qualité de l'expression écrite demeure elle aussi perfectible, tant en matière de style que de maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe. Enfin, un certain nombre de copies révèlent une tendance à restituer des éléments appris par cœur, sans véritable adaptation à la formulation ni aux attentes de chaque question.

Ces difficultés n'occultent toutefois pas les points forts relevés par le jury. De nombreux candidats s'efforcent de répondre à l'ensemble des questions, témoignant d'une implication réelle dans l'épreuve. Certaines copies se distinguent par une structuration solide des développements, notamment pour les questions notées sur quatre points. Plusieurs candidats montrent également la volonté de mettre en valeur leurs connaissances et, pour les meilleures productions, une véritable capacité de synthèse, permettant de proposer des réponses à la fois claires, pertinentes et maîtrisées.

Le jury rappelle avant tout que cette épreuve de connaissances ne laisse aucune place à l'impréparation. Une maîtrise solide du domaine choisi constitue un prérequis indispensable pour répondre aux exigences du concours.

Il est vivement recommandé aux candidats de réviser de manière approfondie les notions fondamentales propres à leur champ disciplinaire. Cette préparation doit s'accompagner d'une lecture particulièrement attentive des questions, afin d'y apporter des réponses pleinement adaptées. Il convient d'éviter toute volonté de placer coûte que coûte des éléments appris, dès lors qu'ils ne répondent pas précisément à l'énoncé.

Les candidats sont également invités à acquérir de bons réflexes rédactionnels : formuler des réponses précises, appuyées sur des exemples pertinents, tels que des dispositifs concrets ou, lorsque cela est possible, des références juridiques. Cette démarche permet de démontrer à la fois la connaissance du sujet et la capacité à mobiliser les informations de manière rigoureuse.

Enfin, le jury insiste sur l'importance de structurer clairement chaque réponse. Une organisation nette et cohérente, même dans un format court, contribue à valoriser la réflexion du candidat et facilite l'évaluation.

**d) Le niveau des candidats aux épreuves d'admissibilité**

Le jury exprime une vive préoccupation quant au niveau général observé lors de cette session. L'analyse des résultats met en évidence des statistiques particulièrement alarmantes. Sur les trente-sept binômes chargés de corriger la note du concours interne, seuls deux ont attribué à leur ensemble de copies une moyenne égale ou supérieure à 10/20. Aucun binôme de la troisième voie – au nombre de huit – n'atteint ce seuil.

S'agissant de l'épreuve de questions du concours externe, les huit binômes mobilisés pour la correction, répartis par domaine, ont tous constaté une moyenne inférieure à 7,50/20. Pour certains paquets, la moyenne descend même au-dessous de la note éliminatoire fixée à 5/20, ce qui souligne la gravité des lacunes constatées.

Au total, vingt-deux correcteurs ont relevé, sur leur propre paquet, une moyenne globale inférieure à 7/20. Ce constat concerne douze binômes pour les questions du concours externe, deux pour la note du concours externe, et neuf pour la note du concours interne. Ces chiffres témoignent d'un niveau académique insuffisant sur l'ensemble des voies d'accès, rendant d'autant plus nécessaire une préparation approfondie des candidats.

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours
	Epreuve de note	Epreuve de questions	Epreuve de note	Epreuve de note par domaine	
<b>Convocqués</b>		1 215	4 075	589	
<b>Présents</b>	663	651	3 098	491	
<b>Note la plus basse</b>	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00
<b>Note la plus haute</b>	16,00	18,25	17,50	16,50	
<b>Nb de notes &gt;= 15/20</b>	20 (3,00 %)	18 (2,76 %)	103 (3,32 %)	12 (2,44 %)	
<b>Nb de notes &gt;= 10/20</b>	202	125	1 088	171	
<b>Nb de notes éliminatoires</b>	111 (16,74 %)	269 (41,32 %)	412 (13,30 %)	36 (7,33 %)	
<b>Moyennes</b>	8,19/20	6,41/20	8,51/20	8,66/20	

## VIII - Les seuils d'admissibilité

---

### a) La fixation des seuils

Le jury, légalement désigné par l'arrêté n° 2025-219 du 22 septembre 2025, s'est réuni afin d'arrêter la liste des candidats déclarés admissibles.

En ouverture de la séance, la présidente a invité les membres du jury à se prononcer sur les copies comportant des signes distinctifs susceptibles de constituer une rupture d'anonymat, notamment la présence, au sein même de la copie, des nom et prénom du candidat.

À l'issue de la délibération, le jury a décidé d'annuler, pour rupture d'anonymat, 16 copies (13 pour le concours interne, 2 pour le concours externe et 1 pour le troisième concours).

Après examen de l'ensemble des résultats et considérant l'homogénéité des notes attribuées, le jury a estimé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une péréquation et a décidé d'arrêter définitivement les notes.

Afin de garantir la possibilité de pourvoir l'ensemble des postes ouverts aux concours, le jury fait le choix collectif d'abaisser les seuils d'admissibilité en-deçà de la moyenne. Cette décision vise à la fois à répondre aux difficultés de recrutement auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales et à valoriser le statut de la fonction publique.

Les listes des candidats admissibles, établies conformément aux seuils retenus, ont été arrêtées comme suit :

- Concours interne : 1 186 admissibles, seuil fixé à 9,50 /20
- Concours externe : 164 admissibles, seuil fixé à 9,50 /20
- Troisième concours : 194 admissibles, seuil fixé à 9,50 /20

Compte tenu de la nature des épreuves d'admission et du nombre de candidats concernés, le jury décide de se constituer en trinômes d'interrogation et de recourir à des examinateurs spécialisés, afin de conduire les auditions dans les meilleures conditions.

b) Le profil des candidats admissibles

	Présents aux épreuves écrites	Admissibles
Femmes	88,5 %	90,3 %
Hommes	11,5 %	9,7 %
Régions	26,35 %	33,03 %
Ile de France	73,65 %	66,97 %
Niveau 4	37 %	32,7 %
Niveau 5	27,6 %	30,4 %
Niveau 6	11,63 %	15,3 %
Niveau 7	6,56 %	8,23 %
Préparation CNFPT	36,6 %	52,80 %

L'examen comparatif entre les candidats présents aux épreuves écrites et ceux déclarés admissibles à la session 2025 des concours de rédacteur territorial met en évidence plusieurs tendances marquantes, révélatrices du niveau de préparation et du profil des candidats qui parviennent à franchir l'étape de l'admissibilité.

La première observation porte sur la composition du public féminin et masculin. Parmi les candidats présents, la proportion de femmes atteint 88,5 %, contre 11,5 % d'hommes. Cette prédominance se confirme, et même s'accroît légèrement, du côté des admissibles, où les femmes représentent 90,3 % des reçus, contre 9,7 % d'hommes. Ce léger renforcement de la représentation féminine parmi les admissibles suggère non seulement une participation très majoritairement féminine, mais aussi une réussite proportionnellement plus forte de ce public, ce qui peut traduire une préparation plus ciblée ou une meilleure adéquation au profil attendu.

La comparaison entre l'origine géographique des candidats révèle également des écarts significatifs. Alors que les présents étaient composés à 73,65 % de candidats issus de l'Ile-de-France, ce taux diminue à 66,97 % parmi les admissibles, au profit des candidats provenant des autres régions, dont la part progresse de manière notable. Cette évolution laisse supposer que les candidats régionaux, bien que moins nombreux initialement, se distinguent par une meilleure performance relative, probablement liée à une préparation plus approfondie ou une plus grande motivation.

Le niveau de formation apparaît comme un autre facteur déterminant. Si les candidats de niveau 4 demeurent majoritaires à l'écrit, leur proportion diminue parmi les admissibles, tandis que les niveaux 5, 6 et 7 sont davantage représentés. Cette progression indique que l'élévation du niveau d'études, ou du moins une formation structurée, contribue directement à la réussite des épreuves.

Le rôle de la préparation est confirmé par la comparaison des candidats ayant suivi une formation au CNFPT. Ils représentent 36,6 % des présents, mais 52,8 % des admissibles. L'écart, très marqué, démontre le bénéfice concret d'un accompagnement méthodique, particulièrement face à des épreuves exigeant rigueur, maîtrise du programme et capacité à mobiliser ses connaissances de manière pertinente.

L'ensemble de ces constats conduit à plusieurs enseignements essentiels pour les futures sessions :

- La réussite repose sur une préparation solide, méthodique et régulière ;
- Les candidats ayant bénéficié d'un accompagnement institutionnel disposent d'un avantage réel ;
- Le niveau de formation et la capacité à structurer ses connaissances jouent un rôle déterminant ;
- Les écarts entre présents et admissibles révèlent que la participation seule ne suffit pas : la maîtrise des fondamentaux, de la méthodologie et des attendus du concours demeure indispensable.

#### **IV - Les épreuves d'admission**

##### **a) L'épreuve orale d'entretien**

Les candidats des trois voies de concours passent la même épreuve d'admission, qui consiste en un entretien d'une durée de 20 minutes, affecté d'un coefficient 1, avec un exposé introductif de 5 minutes, permettant de vérifier la motivation et l'aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Cependant, les attentes du jury diffèrent selon la voie d'accès. Pour le concours externe, le candidat est invité à présenter les éléments essentiels de sa formation ainsi que les orientations de son projet professionnel ; le jury apprécie ensuite sa capacité à s'insérer dans l'environnement professionnel au sein duquel il pourrait être appelé à exercer. Le concours interne, quant à lui, repose sur un exposé consacré exclusivement aux acquis de l'expérience professionnelle, sans exigence complémentaire explicitement identifiée dans le référentiel. Enfin, le troisième concours requiert, à l'instar du concours interne, une présentation centrée sur les compétences et connaissances tirées de l'expérience professionnelle ; le jury évalue également, comme pour le concours externe, l'aptitude du candidat à s'intégrer dans son futur cadre d'exercice. Ainsi, chaque voie de concours met en lumière des aspects spécifiques, articulant différemment la valorisation du parcours, l'analyse de l'expérience et l'appréciation des capacités d'adaptation à l'environnement professionnel territorial.

##### **b) Critères d'évaluation**

Le jury a collégialement arrêté la même grille d'évaluation pour conduire les entretiens :

<b>Critères d'évaluation</b>	
<b>I/ Exposé du candidat sur sa formation, son projet professionnel et les acquis de l'expérience</b>	<b>4 points</b>
<b>II/ Aptitude à exercer les missions, capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel</b>	<b>15 points</b>
A) Connaissances et situations professionnelles liées aux missions	5 points
B) Aptitude au management, à la coordination et à la conduite de projet	5 points
C) Connaissance de l'environnement territorial et institutionnel	5 points
<b>III/ Posture et capacité d'échange, potentiel et motivation</b>	<b>1 point</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 points</b>

c) Le niveau des candidats aux épreuves obligatoires (externe, interne, 3<sup>e</sup> concours ou examen

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Nombre d'admissibles	164	1 186	194
Nombre de présents à l'oral	160	1 158	192
Note la plus basse	3,25	3,25	4,25
Note la plus haute	20,00 (note obtenue par un candidat)	20,00 (note obtenue par deux candidats)	20,00 (note obtenue par un candidat)
Nombre de notes > = à 15/20	54 (33,75 % des présents)	238 (20,55 % des présents)	194 (2813 % des présents)
Nombre de notes > = à 10/20	130 (81,25 % des présents)	791 (68,31 % des présents)	137 (71,35 % des présents)
Nombre de notes éliminatoires	1	15	4
Moyenne de l'épreuve	12,93 /20	11,73/20	12,42/20

L'examen des résultats de l'épreuve orale des trois voies d'accès au concours de rédacteur territorial fait apparaître des dynamiques contrastées. Le concours **externe** se caractérise par un taux de présence élevé, presque-tous des admissibles se présentant effectivement à l'oral. Les performances y sont globalement solides : la note minimale atteint 3,25, tandis que la note maximale culmine à 20. Plus de 80 % des candidats obtiennent une note au moins égale à 10, et près d'un tiers franchissent le seuil de 15, ce qui porte la moyenne générale à 12,93. Ces données témoignent d'un niveau de préparation généralement satisfaisant et d'une bonne homogénéité des prestations.

Le concours **interne**, qui rassemble un volume bien plus important de candidats, révèle une plus grande dispersion des résultats. Si l'on y retrouve également une note maximale de 20, la proportion de notes supérieures ou égales à 15 n'atteint que 20,55 % des présents, nettement en retrait par rapport au concours externe. De même, seuls 68,31 % des candidats dépassent le seuil de la moyenne, et l'on constate un nombre relativement élevé de notes éliminatoires (15 au total). La moyenne générale, fixée à 11,73, confirme ce positionnement intermédiaire et traduit une variabilité accrue des niveaux de préparation.

Le **troisième concours** présente, quant à lui, un profil spécifique. La note la plus faible y est légèrement supérieure à celles observées dans les deux autres voies (4,25), tandis que la note maximale atteint également 20. La proportion de notes d'au moins 15 s'établit à 28,13 %, soit un niveau proche de celui du concours externe, et 71,35 % des candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10. La moyenne, fixée à 12,42, témoigne d'un ensemble de prestations globalement maîtrisées.

En définitive, l'analyse met en lumière une meilleure performance globale des candidats du concours externe et du troisième concours, tandis que le concours interne présente une plus grande hétérogénéité des résultats, sans doute liée à la diversité des parcours et des situations professionnelles des candidats. Ces écarts soulignent l'importance, pour chaque voie, d'une préparation adaptée aux exigences spécifiques de l'épreuve orale et aux attentes du jury.

#### **d) Remarques du jury sur l'épreuve orale d'entretien**

L'analyse des prestations présentées devant les jurys met en évidence plusieurs points forts notables. Les meilleurs candidats se distinguent tout d'abord par une préparation sérieuse et un réel professionnalisme. Leurs exposés sont, dans l'ensemble, bien construits, clairement articulés et maîtrisés dans le temps imparti. Leur parcours et leur expérience sont généralement valorisés avec justesse, et la majorité d'entre eux témoigne d'un niveau satisfaisant de connaissances professionnelles liées au métier visé. Le jury relève également une motivation manifeste, doublée d'une posture adéquate et, pour certains, d'une véritable aptitude à instaurer un échange de qualité.

S'agissant plus spécifiquement des connaissances relatives au service public, les examinateurs soulignent une compréhension satisfaisante des principes fondamentaux qui le régissent, notamment en matière de droits et obligations, de missions administratives ou encore de fonctionnement institutionnel. Plusieurs jurys indiquent par ailleurs que les candidats présentent, lorsqu'ils sont bien préparés, une culture territoriale appréciable et solidement ancrée.

Ces atouts contrastent toutefois avec plusieurs axes d'amélioration récurrents. La principale faiblesse identifiée concerne la culture territoriale, souvent jugée insuffisante. Les connaissances institutionnelles apparaissent parfois limitées ou fragiles, et les candidats éprouvent des difficultés à dépasser la seule présentation de leur service ou de leur collectivité. L'actualité territoriale et les grands enjeux des politiques publiques locales sont, dans bien des cas, imparfaitement maîtrisés.

Par ailleurs, les jurys constatent fréquemment une posture managériale inachevée. Beaucoup peinent à se projeter dans des fonctions d'encadrement, adoptent une vision essentiellement opérationnelle et ne parviennent pas toujours à prendre la hauteur attendue. Les mises en situation managériale, en particulier, semblent encore insuffisamment intégrées.

D'autres fragilités concernent l'expression orale et la structuration du propos. Certaines réponses demeurent trop brèves ou superficielles, tandis que le vocabulaire professionnel manque parfois de précision ou de maîtrise.

Enfin, la gestion du stress constitue un enjeu significatif pour une partie des candidats. Les jurys relèvent des situations d'inhibition, des difficultés à interagir de manière naturelle ou à maintenir une posture stable face à l'évaluation, ce qui peut altérer la qualité du dialogue et la clarté des réponses.

#### e) Les conseils du jury pour les futurs candidats

L'analyse des prestations met en évidence un enjeu central : la nécessité, pour les candidats, de dépasser le simple récit de leurs expériences pour accéder à une véritable capacité de projection. Si beaucoup se présentent à l'épreuve avec un travail sérieux et une préparation solide, leur discours demeure encore trop souvent focalisé sur le vécu, sans élargissement suffisant vers une compréhension globale des enjeux territoriaux et des attentes du poste.

Ce constat révèle ainsi une exigence majeure pour les futurs candidats : opérer un passage de l'exécution à la conceptualisation. Il s'agit non seulement de développer une culture territoriale plus affirmée, mais également d'adopter une posture managériale cohérente avec les responsabilités attendues et d'affiner leur capacité d'analyse. Cette évolution leur permettra d'inscrire leur parcours dans une vision plus stratégique, attendue par les jurys et essentielle pour exercer pleinement les fonctions de rédacteur territorial.

Afin d'aborder l'épreuve orale dans les meilleures conditions, plusieurs recommandations peuvent être formulées. En premier lieu, une **préparation rigoureuse** s'impose. Il est essentiel de prendre connaissance avec attention de la note de cadrage et d'y conformer l'ensemble de son travail. Une mise en situation régulière, fondée sur des entraînements chronométrés et des exercices variés, permet d'acquérir aisance et maîtrise. Par ailleurs, nourrir sa **curiosité professionnelle** en consultant des publications spécialisées, telles que la Gazette des communes, ou Vie publique, et en se tenant informé de l'actualité constitue un levier précieux pour enrichir son propos.

La réussite de l'épreuve repose également sur une **culture territoriale solide**. Revoir l'organisation des collectivités, les mécanismes financiers qui les régissent et le rôle des acteurs institutionnels contribue à structurer une vision d'ensemble cohérente. Il est tout aussi important de comprendre précisément les missions du rédacteur territorial et les responsabilités qui lui incombent. Une ouverture vers d'autres services et d'autres métiers de la collectivité permet, en outre, de mieux appréhender la transversalité qui caractérise l'action publique locale.

La **posture** adoptée devant le jury conditionne largement la qualité de l'entretien. Les candidats gagneront à développer une démarche analytique, leur permettant d'expliquer les enjeux au-delà des tâches exécutées. Ils sont également encouragés à se projeter plus nettement dans une **posture managériale**, gage d'une vision plus large et d'une capacité d'encadrement affirmée. Le travail sur la prise de recul, l'aptitude à formuler des propositions et non à se limiter à l'application des consignes constitue un atout déterminant.

Le **jour de l'épreuve**, la maîtrise de soi et de sa communication devient essentielle. Respirer calmement, gérer son stress et conserver un contact attentif avec le jury favorisent une présentation claire et posée. Les réponses doivent être précises, structurées et argumentées, sans attendre d'être systématiquement relancé. Cette attitude proactive témoigne de la maturité professionnelle attendue et contribue à instaurer un échange de qualité.

## **X - Les seuils d'admission**

### **a) La fixation des seuils**

Après examen de l'ensemble des notes attribuées aux candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury a retenu l'option de ne procéder à aucune péréquation et a arrêté définitivement les notes.

Par ailleurs, il a été procédé au transfert de 159 postes du concours externe vers le concours interne, ainsi que de 55 postes du troisième concours vers le concours interne, l'objectif étant de pouvoir attribuer les 1 000 postes ouverts.

Enfin, à l'issue de ses délibérations, le jury a fixé comme suit les seuils d'admission pour chacune des voies de concours, en tenant compte tant du nombre de postes ouverts que du niveau des candidats :

- Concours interne : 11, 13/20
- Concours externe : 10,00/20
- Troisième concours : 10,25/20

### **XI – Le profil des candidats admis**

La répartition par âge des candidats admis met en évidence une forte concentration dans les classes intermédiaires, confirmant l'attractivité du cadre d'emplois pour des profils disposant déjà d'une expérience professionnelle.

L'absence de lauréats de moins de 20 ans et la place limitée des candidats les plus âgés traduisent un accès principalement situé au cœur du parcours professionnel.

La population admise se compose majoritairement de candidats âgés de 31 à 50 ans, qui représentent l'essentiel des admissions, notamment par la voie interne, illustrant des démarches de consolidation ou d'évolution de carrière au sein de la fonction publique territoriale.

Les candidats de 21 à 30 ans demeurent présents, principalement par le concours externe, témoignant d'une entrée progressive de jeunes actifs dans le cadre d'emplois.

Cette structure d'âge s'accompagne d'une féminisation marquée, les femmes constituant près des trois quarts des lauréats, quelle que soit la tranche d'âge ou la voie de concours, en cohérence avec la sociologie du cadre d'emplois et, plus largement, celle de la fonction publique territoriale. Avec 503 lauréats, soit un peu plus de la moitié de l'effectif total, l'Île-de-France constitue le principal vivier des admis.

Par ailleurs, près de 30 % des lauréats sont originaires des régions, ce qui témoigne de l'attractivité durable du concours pour les non franciliens.

Près d'un tiers des lauréats sont diplômés d'un niveau 5 (BTS, DUT, DEUST...). Les titulaires du baccalauréat occupent également une place très significative, représentant près de 30 % de l'ensemble des admis. Les diplômés de niveau licence représentent un peu plus de 16 % des lauréats. Les diplômés de niveau 7 (Master 2, DEA, diplôme d'ingénieur) sont quant à eux détenus par 10 % des lauréats. Les lauréats disposant d'un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat restent marginaux.

La majorité des lauréats a bénéficié d'une préparation assurée par le CNFPT, qui concerne près de 57 % de l'ensemble des admis.

La préparation personnelle constitue la seconde modalité la plus fréquemment déclarée, regroupant un peu plus d'un quart des lauréats. Elle est particulièrement représentée parmi les candidats du concours externe.

Les autres formes de préparation restent marginales. Les dispositifs proposés par le CNED ou les IPAG ne concernent qu'un nombre très limité de lauréats.

Enfin, un peu plus de 10 % des lauréats déclarent ne pas avoir suivi de formation spécifique de préparation. Cette proportion, relativement stable selon les voies d'accès, atteste de la capacité de certains candidats à réussir le concours en s'appuyant principalement sur leur expérience professionnelle ou leurs acquis antérieurs.

Dans l'ensemble, ces données confirment le rôle structurant du CNFPT dans la préparation aux concours de rédacteur territorial.

## **XII – Conclusion de la Présidente de jury**

---

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement les membres du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la confiance accordée en me proposant cette mission.

Leur rigueur organisationnelle, leur disponibilité et leur professionnalisme ont permis au jury de travailler dans les meilleures conditions, au service d'un concours juste et crédible, fidèle aux valeurs du service public

Être membre ou présidente de jury constitue une responsabilité à la fois noble et profondément humaine, car elle touche directement aux parcours professionnels et aux aspirations de nombreuses femmes et hommes qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général et qui sont portés par de nombreux espoirs.

J'ai donc exercé cette mission avec beaucoup de fierté et d'humilité.

Au cours de mon parcours professionnel, j'ai moi-même été candidate à plusieurs concours et examens professionnels et occupé le cadre d'emploi de Rédacteur Territorial.

Mes fonctions de formatrice au CNFPT et de membre de jury de concours me permettent d'ailleurs de porter un regard croisé sur ces étapes importantes du parcours professionnel des agents publics.

Cette expérience nourrit naturellement une grande empathie et un profond respect pour toutes celles et ceux qui se sont présentés à cet exercice exigeant... et il faut bien l'admettre stressant !

Un mot pour le CNEPT, dont les dispositifs de préparation — à l'écrit comme à l'oral — ont constitué un levier déterminant dans la réussite de nombreux candidats.

Merci aux responsables pédagogiques, aux formateurs et aux équipes concours pour leur implication sans faille.

Je salue chacun des membres du jury, dont l'engagement, le sens aigu des responsabilités et la fidélité aux valeurs du service public ont été constants. Nos échanges ont parfois été intenses — comme il se doit quand les décisions sont importantes — mais toujours menés dans un esprit d'écoute et d'intelligence collective... l'objectif étant aussi de définir collectivement une ligne de conduite juste et qui permet d'éviter de niveler le concours par le bas, ce qui reviendrait à en fragiliser son intérêt.

Le jury plénier a donc fait le choix responsable de faire pourvoir l'ensemble des 1000 postes ouverts, tout en veillant à garantir l'équité entre les candidats et la crédibilité du concours.

Merci encore à vous tous !

Je veux maintenant m'adresser directement aux candidats.

À celles et ceux qui ont réussi : sincères félicitations !

Cette réussite est le fruit d'un travail sérieux, d'une vraie persévérance et d'un engagement personnel fort.

Elle a aussi une valeur profonde : celle de se prouver à soi-même qu'on est capable d'aller au bout d'un défi exigeant.

À celles et ceux qui n'ont pas obtenu le résultat espéré : respect, soutien et encouragement.

Comme le disait Nelson Mandela : « Je ne perds jamais. Sois-je gagne, soit j'apprends. »

Passer un concours, c'est sortir de sa zone de confort, prendre du recul, révéler son potentiel.

Ce n'est ni un échec personnel ni professionnel. C'est une étape d'apprentissage, une expérience qui forge et qui prépare.

Alors, une fois la déception apaisée — n'hésitez pas à retrousser les manches et revenir plus forts.

J'encourage chacune et chacun à anticiper la préparation, à s'appuyer sur les dispositifs existants, et à ne jamais sous-estimer sa capacité à réussir.

Le concours occupe une place fondamentale dans notre fonction publique par sa genèse et son histoire.

Il garantit l'égalité de traitement, assure une légitimité statutaire et constitue un véritable levier d'ascenseur social.

Mais il est aussi un catalyseur de valeurs et de connaissances communes : sens de l'intérêt général, responsabilité, engagement au service des citoyens.

Le préparer même si cela suppose du temps, du travail et souvent des sacrifices... c'est déjà s'approprier ce qui fait le cœur du service public. Niveler les exigences par le bas reviendrait à affaiblir cette légitimité.

Maintenir le niveau, c'est respecter les candidats et préserver la crédibilité d'un service public compétent.

Dans un contexte où le service public peut parfois être questionné, fragilisé ou malmené, rappelons une réalité simple :

Derrière nos institutions, il y a avant tout des femmes et des hommes engagés au service des autres.

Être fonctionnaire territorial, c'est à mes yeux bien plus qu'un métier... C'est un engagement, des convictions au service de l'intérêt général... une exigence et une fierté collective !

Le concours s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Il révèle des talents, ouvre des perspectives et contribue à construire le service public de demain.

Avec toute ma reconnaissance et mes encouragements à chacune et chacun d'entre vous !

La Présidente du jury,

  
Sonia LEMLOUM

Directrice générale adjointe des services  
De la Commune de Pré-Saint-Gervais